

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE OU ÉCOLE LAÏQUE...

Teillé, petite commune de Loire-Atlantique, 1.500 habitants. Le samedi 15 novembre, sous un ciel gris 500 laïques du département s'étaient donné rendez-vous devant l'école publique pour manifester, à l'appel du CDAL, contre le refus du maire d'ouvrir une 3ème classe: l'Académie a attribué la classe, le Conseil départemental a entériné, l'administration est prête à nommer un instituteur... mais le conseil municipal s'oppose à l'aménagement d'un local.

Encadré par les responsables du CDAL, juché sur le perron de la mairie fermée, face au parvis de l'église, M. Bouchareissas, le nouveau secrétaire général du CNAL, apportait dans un discours interrompu par les cloches, son soutien aux laïques de Loire-Atlantique: «*Est-ce là, interrogeait cet homme de bonne volonté, le caractère pluraliste, tolérant et fraternel de la société française?*».

La loi républicaine de 1884

A l'aspect du petit bourg aux rideaux baissés, au vrombissement d'un tracteur autour des manifestants et au klaxon rageur du camion d'un conseiller municipal il apparaît que cette communauté rurale est hostile à l'école laïque. Et le maire qui estime qu'il y a assez de place pour tous les enfants à l'école privée peut se prévaloir de l'appui massif de la population. Comme à Plouvin dans le Finistère, comme à St-André-de-la-Marche dans le Choletais il y a trente ans, et ailleurs, le problème qui est posé est bien celui de savoir si une communauté peut imposer sa conception éducative à chaque membre de la collectivité. La section SNI de Loire-Atlantique répond en exhumant la loi républicaine de 1884 qui fait obligation aux préfets de créer une école laïque là où des familles le demandent.

Cette loi, toujours en vigueur, date de l'époque où l'école dépendait du ministère de l'instruction publique, aujourd'hui elle est régie par celui de l'Education. Demain, quand le projet de loi «*Pour le développement des responsabilités des collectivités locales*» sera voté par le Parlement, le maire de Teillé et ses semblables pourront disposer de l'école publique pour «*des activités complémentaires*» à leur convenance exécutées par un personnel de leur choix. Il est vrai que la municipalité du 9ème à Paris trouvera bien alors le moyen d'accorder à la C.G.T. la réunion dans le parloir du lycée Decours qui vient d'être refusée par le Chef d'établissement scrupuleux.

Un C.N.A.L. décomposé

Les responsables du CNAL se sont émus de ces dispositions prévues dans le projet de loi et des menaces précises qu'elles font peser sur la laïcité de l'école. Ils ont transmis aux secrétaires départementaux des organismes composants les CDAL un rapport (juillet 80) où après avoir analysé cette «*mauvaise loi*», ils commentent: «*Cela dit, cette loi, même avec ses défauts et ses dangers, suscitera des réactions diverses dont le CNAL doit tenir le plus grand compte. Car si les perspectives qu'elle ouvre aux uns et aux autres mettent en appétit les forces conservatrices soucieuses d'en découdre avec l'enseignement public laïque, les élus locaux peuvent y voir le support d'interventions utiles au service public et les associations laïques décèleront dans certaines dispositions de la loi la possibilité d'affirmer mieux dans la vie de la Cité, leur rôle et leur responsabilité*».

Il est donc clair que le CNAL, en cette période préélectorale favorable, n'organisera pas la bataille contre le vote de cette loi. Bien que ramenées au niveau d'un débat académique les critiques formulées dans le

rapport nous intéressent néanmoins car elles sont édifiantes. Le premier reproche à l'adresse du nouveau *Conseil départemental de l'Education* prévu par la loi (art. 80) est la désignation du président: «*N'est-il pas choquant, et très révélateur, de voir le gouvernement et la majorité sénatoriale faire si peu de cas des forces vives de la nation que leurs représentants au sein du C.E. ne seront même pas habilités à participer à la désignation du président?*»; même chose pour sa composition: «*La moitié des postes ira aux élus locaux, conseillers généraux et municipaux... se contenteront de l'autre moitié, tous les autres (les forces vives, comme dit le CNAL): représentants des activités économiques et sociales, des familles, des parents d'élèves et aussi représentants des personnels enseignants*».

On retrouve là l'opposition entre «*démocratie de délégation*» (élus locaux) et «*démocratie de participation*» (forces vives) qu'on rencontre décidément au cœur de bien des thèmes d'actualité.

C'est ainsi que le document du CNAL propose comme parade aux effets néfastes du Conseil de l'Education... la prééminence du Conseil d'école: «*...que la décision d'organisation des activités complémentaires soit subordonnée à l'accord du Conseil d'Etablissement ou d'Ecole*».

Le Conseil d'école sauvegardant, selon le rapport: «*L'unité de responsabilité de l'établissement comme communauté éducative*».

Et le texte rappelle «*les principes doctrinaux du CNAL*» définis par le colloque de mai 1972, précisant la composition des conseils de gestion tripartite à tous les niveaux:

«*La composition tripartite des conseils associera, en principe, à parts égales:*

- *les représentants des pouvoirs publics, de l'administration et ceux des collectivités publiques concernées;*
- *les représentants des diverses catégories du personnel ;*
- *les représentants des diverses catégories d'usagers: parents d'élèves, élèves et étudiants, travailleurs, employeurs publics et privés*».

Alors que la grande majorité des parents ont boudé le *Conseil d'école*, alors que les instituteurs dans leur ensemble les rejettent, soit par la force d'inertie, soit comme en Loire-Atlantique par une dénonciation explicite de cette atteinte sans précédent à la laïcité de l'école et au statut des fonctionnaires, le CNAL recommande cette structure corporatiste garantissant selon ses «*principes doctrinaux*», la transformation de l'école en une «*Communauté éducative*».

La débâcle interdisciplinaire du SNI:

Devant l'échec de la mise en place des Conseils d'école les artisans de la «*communauté éducative*» s'acharnent à trouver de nouvelles techniques. Ils ont revendiqué la création dans chaque école d'une «*équipe éducative*» composée à l'image du Conseil d'école et lui servant d'élément moteur. Bien entendu les instituteurs ont manifesté autant d'engouement pour le moteur que pour le bateau. On a aussi voulu partir de préoccupations professionnelles en préconisant la mise sur pied «*d'équipes pédagogiques*» qui deviendraient parties constitutives des «*équipes éducatives*». Là encore, à part quelques militants du SGEN-CFDT avides d'équipes, les instituteurs sont restés sur la réserve: travaillant dans leur classe sur la base d'un programme précis avec une liberté de méthodes quasi-totale (hormis les châtiments corporels) les instituteurs perçoivent à juste titre qu'on cherche à casser cet «*individualisme*», aux antipodes, comme chacun sait, de l'esprit communautaire dont on a tant besoin.

Alors fut inventée «*l'interdisciplinarité*». *L'Ecole libératrice* du 7-11-80 nous apprend: «*L'interdisciplinarité suppose le travail en équipes pédagogiques dont un intérêt est de faire tomber les barrières entre enseignants et entre les différents membres au niveau des équipes éducatives. ...L'équipe éducative que nous voulons... suppose la participation réelle des parents à l'action éducative*».

Et *L'Ecole libératrice* justifie la nouvelle pédagogie qui doit remplacer l'enseignement traditionnel en disciplines distinctes: «*Ce n'est pas la fragmentation de l'enseignement qui aidera l'enfant à prendre conscience de lui-même et à exercer une sensibilité d'autant plus nécessaire que le monde s'imprégnera de science*».

Bergson disait: «*notre corps agrandi a besoin d'un supplément d'âme*». Cependant des esprits primaires s'interrogeront peut-être sur la nécessité d'enseigner le genre des noms en même temps que les affluents de la Loire ou de profiter d'une leçon sur la guerre de 14 pour initier à l'addition des morts avec retenue. Certains se demanderont même si l'interdisciplinarité ne risque pas de s'exercer au détriment de chaque discipline. A cela les théoriciens du SNI répondent: «*... pour la démocratisation de l'enseignement, il faut créer des situa-*

tions de cette sorte qui peuvent apparaître, pour qui ne prend en compte ni la génétique, ni les réalités sociologiques, comme une baisse de niveau». «... La première chose à faire pour ces élèves, c'est... qu'ils perçoivent l'enseignant non comme enseigneur mais comme un éducateur».

C'est ainsi que doivent concourir à la mise en place des «équipes» l'installation de G.A.P.P. dans les collèges, le remplacement de l'inspection traditionnelle, des «formations initiales et continues (qui) permettent l'approche du travail d'équipe (et qui) s'ouvrent aux véritables techniques de groupes».

Que deviennent dans tout cela les notions de programme et de niveau d'acquisitions des élèves?

«Un travail interdisciplinaire effectué par une équipe pédagogique ou éducative ne se conçoit pas sans l'élaboration d'un projet éducatif fondé sur les élèves dans leur hétérogénéité, le milieu de vie, c'est-à-dire l'école dans son environnement et avec les moyens qualitatifs et quantitatifs».

Pourquoi s'échiner à vouloir instruire comme les enfants des lotissements chers ceux des H.L.M. de la Z.U.P.? Il suffira d'évangéliser ces derniers sur la base d'un «projet éducatif» adéquat. Nous n'avons pas coutume de nous livrer aux extrapolations douteuses. Aussi irons-nous droit aux sources indiquées par *L'Ecole Libératrice* qui placarde en exergue de son rapport: «Pour aider notre réflexion nous avons invité Louis Legrand, ancien chef du département de la Recherche pédagogique de l'Institut national de la recherche pédagogique, professeur de sciences de l'Education à l'université de Strasbourg» (page 351).

L'Ecole Libératrice qui présente, page 352, un pavé publicitaire pour un bulletin sur «L'Equipe pédagogique» où «Louis Legrand approfondit ses conceptions qui sont d'ailleurs très proches de notre Ecole Fondamentale»..., qui rend compte, page 353, de l'exposé de Louis Legrand à la session d'études du SNI..., qui indique, page 354, comment se procurer pour 37 F le texte de l'intervention de Louis Legrand au colloque international du SNI...

C'est néanmoins dans un article de L. Legrand publié dans la revue «Ecole et Socialisme» en octobre 78 (1) que nous trouvons la quintessence de la pensée du maître:

- un préambule: «La légitimité de l'enseignement ne peut plus être cherchée aujourd'hui valablement dans l'Etat, mais dans la communauté locale libre de déterminer contractuellement les contenus, les méthodes, l'orientation morale et l'idéologie de l'enseignement... nous sommes bien obligés de constater la situation de pluralisme éthique où se trouve la France contemporaine»;

- une solution: «dans chaque ECOLE UNIQUE DE SECTEUR peuvent être définis contractuellement des méthodes et des enseignements affectant des sous-secteurs de caractère optionnel pluralistes... De même les risques de dégénérescence et de sclérose de l'école publique actuelle sont éliminés, le jeu des options décidées localement et les décisions méthodologiques définissent des projets dans lesquels s'engagent les maîtres, les parents et les élèves»;

- l'école pluraliste: «Une école catholique séparée n'a plus aucune raison d'exister, puisqu'elle est rendue possible en droit au sein de l'école unique publique... Mais je pense que seule l'autogestion pédagogique ainsi conçue est capable de mettre un terme positif à une querelle manifestement dépassée».

Il va sans dire que nous combattons au même titre le maire de Teillé et l'archiprêtre Legrand. L'un agit dans son conseil municipal, l'autre sévit dans les instances et la presse du SNI. Il apparaît que l'un des deux est le plus dangereux.

Dans ce contexte où la classe ouvrière doit défendre pied à pied ses conquêtes, l'organisation des laïques devient impérieuse. A l'école pluraliste, expression d'une société pluraliste évoquée par Giscard d'Estaing et fondée sur les communautés, nous opposerons l'école publique laïque, expression de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dans le cadre d'une société démocratique, respectueuse des libertés individuelles et collectives, qui laisse ouvertes toutes les perspectives d'émancipation.

Serge MAHÉ.

(1) Voir *L'Anarcho-Syndicaliste* n° 32 (juin 79): *L'Ecole, Dieu et l'Etat*.

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC ET DES FONCTIONNAIRES...

Le 3 décembre la C.G.T. F.O., la F.E.N., la C.F.T.C., les Autonomes et la C.G.C. organisaient une manifestation à Paris contre le budget d'asphyxie 1981 qui menace gravement le fonctionnement du Service public. Les fédérations de fonctionnaires appelant à la manifestation voient à juste titre une remise en cause de l'existence même des services publics au travers des obstacles qui sont mis à leur fonctionnement. C'est pourquoi la plate-forme de la manifestation aurait dû comporter explicitement la défense du statut de la Fonction Publique qui protège encore, au grand regret de M. Barre, des milliers de salariés.

Cela dit la manifestation réussie du 3/12 revêt un caractère éminemment positif. C'est sans doute pourquoi la C.F.D.T. (dont le secrétaire général prône «*la modification des acquis*») a préféré bouder la manifestation unitaire pour envisager des «*actions décentralisées*» ultérieures.

Quant à la C.G.T., qui aurait pris les devants les 13 et 14 novembre, elle situe bien le centre de ces préoccupations dans la circulaire de l'U.G.F.F. (n° 36 du 23-10) où elle justifie sa stratégie de division en ces termes: «*Les 13 et 14-11 vont peser pour la poursuite du développement des luttes dans la Fonction Publique et le secteur public et nationalisé. On peut imaginer la situation actuelle en disant que c'est, comme jamais, "le bras de fer" entre réformisme et lutte de classe dans la Fonction Publique*».

C'est pourquoi à l'unisson de toutes les mass-média, *l'Humanité* a réussi cette performance de passer sous silence la manifestation du 3/12 regroupant 30.000 personnes.

En attendant les fonctionnaires pourront dire merci à la CFDT et la CGT.

VERS UNE FÉDÉRATION UNIE DES PARENTS D'ÉLÈVES...

Après la *Fédération Unie des Auberges de Jeunesse* s'achemine-t-on vers une unification de la F.E.E.P. (ex-fédération Lagarde) et de la F.C.P.E. (ex-fédération Cornec)? On peut très bien imaginer la chose dans la perspective d'une école publique pluraliste où la notion de laïcité aura disparu.

Nous n'en sommes pas là, mais la présence du maire-adjoint socialiste d'Angers et du secrétaire départemental du SNI (tendance U et A) au congrès régional de la F.E.E.P., le 23 novembre, manifeste un accord des sociaux-chrétiens et du P.C. pour une offensive dans ce sens. Le fait n'est pas isolé puisque dans la même période la F.C.P.E. à Nantes invite la F.E.E.P. à une réunion commune pour discuter de l'implantation d'un lycée.

Il faut bien reconnaître que la F.E.E.P. qui se propose de «*...réunir une équipe éducative digne de ce nom où tous les partenaires de l'Education sont associés dans un esprit de co-responsabilité constructive...*» enfourche contre l'école laïque le même cheval de bataille que la F.C.P.E., qui publiait à la rentrée une déclaration commune avec la C.F.D.T., tandis qu'A. Henry allait réclamer «*l'ouverture de l'école sur la vie*» à Giscard et à Beullac, qui au colloque Education-Informatique lui rendait hommage, le 25 novembre, «*pour son sens des responsabilités*»!

Il ne restait plus à la F.C.P.E. qu'à sabler le champagne avec les A.P.E.L.. L'événement s'est produit le 12/12 chez le recteur de Nantes au cours d'une réunion de concertation où, délicatement, la F.C.P.E. se gardait de toute allusion à l'école de Teillé par laquelle le C.D.A.L. appelait à manifester le lendemain.

La veille le comité central du P.C.F. s'était affirmé, lui aussi, pour «*l'ouverture de l'école sur la vie... dans l'optique d'un projet éducatif établi par la communauté éducative*».

Autre temps, autres moeurs: ce n'est plus la défense de l'école laïque mais la mise sur pied de «*l'équipe éducative*» qui constitue un point de ralliement... de sacs et de cordes!

DES ENVAHISSEURS À F.O....

On les retrouve décidément partout et non seulement dans les presbytères et à la CFDT où ils sont chez eux. Le PC depuis le compromis historique leur a accordé des lettres de noblesse, la CGT adopte leurs thèses sur l'autogestion et les conseils d'atelier, la FEN semble colonisée jusqu'au trognon, ils grouillent tellement dans les tendances et sensibilités du PS que tout le monde a du mal à y retrouver ses petits. Jusqu'alors la C.G.T. F.O. s'était apparemment mieux prémunie contre les envahisseurs. Voilà que leur présence à été détectée dans un syndicat FO, secondaire il est vrai, celui des personnels d'éducation.

On ne saurait toutefois être trop méfiant, ce ne serait pas la première fois que ces «néosyndicalistes» se glissent par la petite porte. Ceux-là, en tout cas, s'affirment du meilleur cru, qu'on en juge:

«EXTRAITS DE DOCTRINE DU S.F.O.P.E.: LA FONCTION CADRE EN MAISON FAMILIALE:

Participer au fonctionnement de la M.F. et des différentes instances de l'Institution, structures nécessaires à la réalisation des objectifs visés en animant et en collaborant avec les administrateurs des M.F. avec lesquels les cadres sont co-responsables.

Ainsi par la finalité d'éducation d'adolescents ruraux, c'est une action d'animation globale qui s'impose aux cadres M.F. et non un rôle d'enseignant s'exerçant dans les limites de la salle de cours.

CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION:

Elles découlent naturellement des finalités de l'action:

1- Il s'agit d'une fonction de responsabilités impliquant un engagement réel: responsabilité et engagement d'éducation vis à vis de chaque jeune; responsabilité et engagement vis-à-vis des familles des jeunes en tant que réponses données à des besoins de formation manifestés; responsabilité et engagement dans et pour un milieu; responsabilité et engagement pour la marche et la vie de la M.F., de l'Institution avec d'autres en EQUIPE et en étroite collaboration avec les administrateurs. En conséquence, Le cadre M. F. est un salarié certes, mais co-responsable de la structure de formation avec les administrateurs. Il ne peut s'isoler de la marche et de la conduite de la M. F. Il fait partie d'un corps en mouvement.

2- Il s'agit d'une fonction qui demande une ouverture sur l'extérieur pour la connaissance du milieu, par la confrontation aux réalités, la connaissance du monde du travail, du monde de la production, du monde économique et social, des diverses organisations du milieu avec lesquelles il échange. Cette nécessaire insertion, quelle soit à titre personnel ou à titre professionnel lui permet de gagner en efficacité et en épanouissement personnel.

SITUATION VIS-A-VIS DE L'INSTITUTION DES M.F.:

Les cadres M.F. sont responsables dans l'Institution avec laquelle ils sont engagés.

Ils veulent être partie prenante, à tous les échelons, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ils prennent part aux orientations, aux décisions par le biais des structures qui permettent leur représentation car le moyen le plus sûr de faire évoluer la profession est bien de faire évoluer l'Institution selon les besoins du milieu qui garantissent leur utilité. C'est là leur sécurité. Leur fonction se situe donc dans une optique de collaboration et de participation».

Pitié pour les éducateurs ployés sous la litanie des responsabilités et qui ne savent plus à quel syndicat se vouer.

POUR LA RÉINTÉGRATION DE BALUKA...

Edmund Baluka, militant syndicaliste polonais en exil, ancien dirigeant du Comité Central de Grève à SZCZECIN en 1970 et 71 a adressé la lettre ouverte ci-dessous au M.K.S. (Commission Ouvrière Inter-Entreprises) de SZCZECIN et au Consul d'Etat de la République populaire de Pologne:

«Je travaillais dans les chantiers navals depuis le 8 septembre 1962. Mon licenciement fut un acte de répression pour l'action que j'avais menée comme président du comité de grève de la ville de Szczecin en décembre 1970 et janvier 1971.

C'est pourquoi, me référant au point 22 des revendications du M.K.S. (comité inter-entreprises de grève) de Szczecin, revendications acceptées par la commission gouvernementale en la personne du vice-premier ministre Kazimierz Barcikowski, du suppléant au bureau politique, secrétaire du CC du POUP Andrzej Kabinski et du premier secrétaire du Comité Régional du POUP à SZCZECIN Janusz Brych, j'adresse au M.K.R.

(Commission Ouvrière inter-entreprises) de Szczecin une demande pour être réintégré dans mon droit de travailler aux chantiers navals WARSKI, à mon poste de travail à l'atelier IRM 2 en tant que mécanicien spécialisé dans la réparation des mécanismes de grues».

Les prises de position en faveur de la réintégration de Baluka peuvent être adressées à Maître Roger Lallemand 38 av. Klauwaerts, 1050 Bruxelles.

NOUVELLES BRÈVES ...

Ni mâle, ni femelle:

Chacun a pu apprécier les efforts développés cette année pour qu'à l'occasion de Noël les émigrés ne se sentent pas en marge de la communauté nationale. Dans les crèches qui décorent les vitrines on a vu des petits Jésus noirs, jaunes, olivâtres, des Jésus à têtes de Russes, à têtes de Juifs ou de musulmans.

Cette contribution résolue du catholicisme à la lutte antiraciste témoigne également d'une volonté exemplaire des chrétiens de se remettre en cause, y compris dans leurs concepts les plus traditionnels et jusqu'à l'image qu'ils se font de Dieu. C'est le même élan qui a conduit l'Eglise d'Amérique à entamer une campagne de déphalocratisation divine. Le *Conseil National des Eglises* des USA a décidé le 21 novembre d'éliminer des manuels servant à commenter la Bible toute référence au caractère masculin de Dieu. Le Conseil s'est engagé dans la recherche de formules nouvelles qui permettront d'évoquer Dieu sans employer les pronoms "Il" ou "Lui".

Aussi courageuse soit-elle, l'entreprise s'avère des plus ardues. Les peuples antiques disposaient, à côté du masculin et du féminin, d'un genre neutre. Mais ils le réservaient à des noms d'objets et au mot "animal". Leurs Dieux étaient sexués et même souvent fortement sexués.

Devant les difficultés qu'il y aura désormais à désigner Dieu qu'il nous soit permis de suggérer une solution susceptible d'éviter toute erreur: celle de n'en plus parler.

Tempête dans un bénitier:

Il n'est pas facile de faire vivre, dans une période de désunion de la gauche, une organisation comme l'ACO dont le conseil national comporte des membres du PC presque aussi nombreux (7 depuis mai 80) que ceux du PS.

Il n'en fallait pas plus à ce benêt d'E.Maire pour estimer que l'ACO avait terminé sa mission.

Il semblerait que les flatteries du patronat lui aient tourné la tête et que le secrétaire de la CFDT s'imaginerait être désormais le seul agent patenté de la hiérarchie catholique.

L'organe de la CGT, la «*Vie Ouvrière*» (29-10), essaie de ramener la CFDT à une vision plus réaliste et dénonce son «*réquisitoire virulent*» contre l'ACO. Mieux encore, Maxime Gremetz entend soumettre: «*des réflexions et propositions qui amènent à estimer que l'union entre croyants et incroyants détient une dimension et une portée nouvelles*».

M. Gremetz sait bien que le compromis historique entre l'Eglise et le stalinisme est plus profond que quelques péripéties électorales, et que l'alliance du PCF avec «*le Peuple de Dieu*» est autre chose que l'union avec Mitterrand, ne serait-ce que pour mettre sur pied les «*équipes éducatives*» ou les «*conseils d'ateliers*».

Les supporters d'E.Maire:

Paul Appel, président d'*Entreprise et Progrès*, répond sous le titre «*Oui à la C.F.D.T.*», dans l'*Usine Nouvelle* du 9 octobre aux propositions faites par E.Maire dans le n° 36 de la même revue: «*... l'expression des salariés n'est pas un «gadget». Elle est devenue une nécessité. Il n'est plus possible, comme stipulait Taylor, de retirer la parole aux exécutants. D'abord parce que l'élévation de leur niveau culturel les conduit à revendiquer le droit à l'expression. Et aussi parce que cette dernière libère un potentiel d'initiatives et de suggestions qui améliorent l'efficacité. L'entreprise a donc tout à y gagner... Il est vrai qu'il faut ériger des gardes-fous. Prévoir par exemple que certains sujets, comme les salaires et d'autres encore, resteront du ressort exclusif des représentants du personnel. Si ce sont là les passerelles que souhaite la CFDT, nous sommes d'accord*».

C'est bien naturel puisque les propriétaires des entreprises ont tout à y gagner.

Quant aux travailleurs ils pourront toujours se pénétrer de la doctrine du *Bien Commun* et se vouer, dans les conseils d'ateliers, à la communauté de travail qu'est l'entreprise... avec la bénédiction d'E.Maire.

La C.F.D.T. revendique:

On sait que la CFDT a refusé de participer à la manifestation des fonctionnaires le 3 décembre. On aurait tort de croire cependant que la CFDT reste l'arme au pied. Dans «*Syndicalisme CFDT*» (9-10) RP Bonneau dénonce l'insuffisance des aides financières versées aux industries limitées à six secteurs: «*L'aide annoncée à partir de 1981 et qui durera cinq ans (la durée du VIIIème plan) restera insuffisante... Grosso-modo, cela représente une subvention de 5 à 6 milliards par an. Cela ne permettra pas de répondre au nécessaire rééquilibrage du tissu industriel régional*».

Que le budget 81 pour la Fonction Publique soit misérable passe encore, mais qu'on chipote pour distribuer aux patrons régionaux les fonds publics prélevés sur nos impôts, la CFDT ne saurait l'admettre.

Dans les cimetières Chiliens:

Les évêques chiliens, à l'issue du Congrès eucharistique national ont lancé le 27 novembre «*un appel à la réconciliation intérieure*», dans un esprit miséricordieux ils demandent que «*soient révisées les sentences et décisions du temps de crise...*».

Les fusillés du temps de crise sont fous de joie.

Au centre était l'UAS:

Cocteau a dit «*L'Homme juste doit être suspect*», comment l'UAS ne le serait-elle pas? Nous qui avons l'impudence de dire que malgré toutes leurs insuffisances les réformistes de F.O. sont à ce jour, parmi les états-majors syndicaux, ceux qui résistent à l'intégration et au néocorporatisme, comment aurions-nous pu éviter les accusations malsaines de quelques pauvres types.

Heureusement, voilà que tombe à point un entretien avec Alexandre Adler, publié dans le numéro d'octobre de «*Critique Communiste*» (revue de la LCR) où on peut lire au sujet du 21ème congrès du PCF en octobre 74: «*La tendance prolétarienne qui a gagné ce congrès, (...) en a annulé les principales conclusions, puis a commencé une offensive d'une extrême vigueur contre le parti socialiste...*», et Adler caractérise cette tendance par un: «*anarcho-syndicalisme profond, (qui) consiste à admettre que la classe ouvrière n'est pas la classe dirigeante, que la classe ouvrière ne doit pas s'embarrasser de l'Etat, parce que, chaque fois qu'elle entre si peu que ce soit dans l'Etat, c'est un piège qui se referme sur elle...*», des gens qui considèrent que: «*l'on vit une révolution mondiale, que la solidarité des partis révolutionnaires, c'est quand même infiniment plus important que les petits arrangements avec le parti socialiste au jour le jour*».

Autrement dit derrière la rupture de l'Union de la Gauche et la hargne de Marchais contre le PS, que trouve-t-on?... les anarcho-syndicalistes!

Voilà qui nous change un peu. «*Au commencement était le verbe*» dit la bible, mais au centre de tout est l'UAS.

Requiem pour hussards noirs:

On sait que la «*chute dramatique*» de la natalité amène les pouvoirs publics à supprimer çà et là de nombreux postes d'enseignants. Mais la dénatalité ne semble pas devoir frapper tous les départements de la même façon. Voici par exemple le cas du Vaucluse.

Quelques 300 parents d'élèves orientés cette année dans l'enseignement secondaire (lycée ou LEP) ont reçu à cette rentrée une délicate lettre de l'inspecteur d'académie, dont voici des extraits: «*J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne m'a pas été possible de prononcer d'affectation pour l'élève (...) après nouvel examen de son dossier le 29 septembre 1980. Je vous indique à toutes fins utiles quels sont les organismes qui pourraient vous aider à résoudre votre problème: les chambres de commerce et d'industrie, de métiers, d'agriculture; les services mis en place dans le cadre du Pacte pour l'emploi (immeuble le Flourège porte B, 10 bd St Ruf, Avignon); l'agence nationale pour l'emploi; les centres d'information et d'orientation*».

Il manque à cette liste celle des établissements scolaires catholiques et patronaux; mais les organismes cités l'indiqueront aux parents. De quoi méditer sur l'enseignement public et laïque.

Il apparaît que les Hussards Noirs de la République sont abandonnés par leurs capitaines... ils risquent de se retrouver sans-culottes.

L'heure du travail en France:

Les «*Petites Affiches Lyonnaises*» du 14 octobre nous apprennent à la suite d'une enquête portant sur les salaires de 1979 que le prix de l'heure de travail en France n'est pas le plus cher d'Europe: «*En 1979, l'heure de main-d'œuvre en France coûtait 34,60 F, soit 19,30 F de salaire direct et 15,30 F de charges sociales. En Allemagne, l'heure de travail valait 48,60 F dont 28,70 F de salaire direct et 19,90 F de charges sociales ; aux Etats-Unis 39 F dont 28,20 F de salaire direct et 10,80 F de charges sociales et en Italie 35,10 F dont 16,90 F de salaire direct et 18,20 F de charges sociales. Le record était détenu par la Belgique avec un coût horaire de 49,50 F. Ces résultats portent sur des moyennes de salaires calculées à partir des rémunérations pratiquées dans tous les secteurs de l'économie*».

A écouter M.Barre et quelques autres nous persuader que les exigences des travailleurs français handicapaient la France dans sa course à la compétitivité le rouge aurait fini par nous monter au front. On s'en doutait: ce qui coûte cher dans ce pays, comme ailleurs, ce sont les heures des patrons.

Des précurseurs:

A Avignon, les enfants issus de ménages marocains ont gracieusement droit, 3 heures par semaine (prises sur l'horaire scolaire), et dans les locaux des deux écoles concernées, à des cours d'arabe à partir des versets du Coran, et conclus par une prière...

Un début de réalisation des «*Sous-secteurs optionnels pluralistes*» proposés par M. Louis Legrand de "*L'Ecole et Socialisme*" et de "*L'Ecole Libératrice*".

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'*Union des Anarcho-Syndicalistes*
Nouvelle Série

Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros: 30,00 F; Abonnement de soutien: 60,00 F

C. C. P. PARENT Nicole N° 61 12 15 G LYON.

CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44800 St-HERBLAIN -

Le Gérant : A. HEBERT

Imprimerie BLUTEAU - NANTES
